



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-53603>

Département(s) de publication : **13, 83, 84**

Annonce n° **25-53603**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Métropole Aix Marseille Provence

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Missions de Maîtrise d oeuvre Hors Loi MOP pour des travaux de Génie Civil dans les massifs forestiers du Territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence- Relance du lot 9 : Massifs Chaîne des Côtes Trévaresse, Les Roques, Collines de Lançon, Quatre Termes, Arbois, Côte Bleue, Les Etangs, Sulauze, Pont de Rhaid

Description : Missions de Maîtrise d oeuvre Hors Loi MOP pour des travaux de Génie Civil dans les massifs forestiers du Territoire de la Métropole AixMarseilleProvenceRelance du lot 9 : Massifs Chaîne des Côtes Trévaresse, Les Roques, Collines de Lançon, Quatre Termes, Arbois, Côte Bleue, Les Etangs, Sulauze, Pont de Rhaid

Identifiant de la procédure : e42a078c-3e24-4ce9-90af-0fbf5040aecd

Avis précédent : d52ec83f-3437-442d-847a-bc1fd62197fd-01

Identifiant interne : 74240218

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 71241000 Études de faisabilité, service de conseil, analyse

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 71311000 Services de conseil en génie civil

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 71311100 Services d'assistance en génie civil

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Métropole Aix-Marseille Provence 58 Bd Charles Livon

Ville : Marseille

Code postal : 13007

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Informations complémentaires : La valeur estimée ci-après de 130 000 euros HT (soit 156 000 euros TTC) de l'accord-cadre s'entend pour la période initiale de 3 ans. Le marché est passé pour un montant minimum de 26 000 euros HT et pour un montant maximum de 260 000 euros HT pour la période initiale de 3 ans. Pour la période de reconduction, le montant minimum est de 5 000 euros HT et le montant maximum est de 50 600 euros HT. Pour les remises des copies de sauvegarde l'adresse est la suivante : Métropole Aix-Marseille Provence -DCP - Le Balthazar : DCP 2 Quai d'Arenc, 13002 Marseille) -Les candidats pourront obtenir le dossier de consultation jusqu'à la date limite de remise des offres indiquée dans l'avis d'appel public à la concurrence correspondant. Tous les documents seront remis gratuitement. Pour obtenir le dossier sur la plateforme électronique : <https://marchespublics.ampmetropole.fr/> Il sera demandé au candidat effectuant un retrait de nous fournir une adresse mail. Celle-ci sera utilisée pour lui transmettre les éventuels renseignements complémentaires. L'attention des candidats est attirée sur la nécessité de fournir une adresse mail valide et régulièrement consultée. - Pour tous renseignements complémentaires sur cette consultation, le candidat doit se reporter au Règlement de la Consultation. -Conformément à l'article R2132-7 du Code de la Commande Publique, la remise des offres par voie dématérialisée est obligatoire. La remise des offres sous forme dématérialisée sera effectuée à l'adresse : <https://marchespublics.ampmetropole.fr/> -Les candidats devront remettre les déclarations, certificats et attestations prévus aux articles R. 2142-1, R. 2143-3 et R. 2143-11 du Code de la commande publique, permettant de vérifier que le candidat satisfait aux conditions de participation à la consultation : cf. Article 7.1 du Règlement de la consultation.

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 130,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 260,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : L'accord-cadre fixe toutes les stipulations contractuelles, il sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Missions de Maîtrise d'oeuvre Hors Loi MOP pour des travaux de Génie Civil dans les massifs forestiers du Territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence Relance du Lot n°9 -

Massifs Chaîne des Côtes - Trévaresse, Les Roques, Collines de Lançon, Quatre Termes, Arbois, Côte Bleue, Les Etangs, Sulauze, Pont de Rhaud

Description : Le présent accord-cadre concerne des prestations de maîtrise d'oeuvre hors Loi MOP qui seront exécutées pour des travaux de génie civil sur les ouvrages DFCI nécessaires à l'aménagement des massifs forestiers (Massifs Chaîne des Côtes - Trévaresse, Les Roques, Collines de Lançon, Quatre Termes, Arbois, Côte Bleue, Les Etangs, Sulauze, Pont de Rhaud) du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Identifiant interne : 74240218

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71241000 Études de faisabilité, service de conseil, analyse

Nomenclature supplémentaire (cpv): 71311000 Services de conseil en génie civil

Nomenclature supplémentaire (cpv): 71311100 Services d'assistance en génie civil

Options :

Description des options : L'accord-cadre est passé pour une période initiale de 3 ans à compter de sa notification. IL est reconductible. Il sera renouvelable 1 fois par tacite reconduction pour une période allant de la date anniversaire de la notification du marché jusqu'au 15 novembre 2028. En cas de non reconduction, le titulaire sera prévenu par courrier avec accusé de réception, 2 mois avant la fin de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Métropole Aix-Marseille Provence 58 Bd Charles Livon

Ville : Marseille

Code postal : 13007

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Informations complémentaires : Territoire de la Métropole Aix Marseille Provence

5.1.3 Durée estimée

Durée : 3 An

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 1

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 130,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 260,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché financé en totalité ou en partie par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : La valeur estimée ci-avant de 130 000 euros HT (soit 156 000 euros TTC) s'entend pour la période initiale de 3 ans. Le marché est passé pour un montant minimum de 26 000 euros HT et pour un montant maximum de 260 000 euros HT pour la période initiale de 3 ans. Pour la période de reconduction, le montant minimum est de 5 000 euros HT et le montant maximum est de 50 600 euros HT.

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : La prévention et la réduction de la pollution

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix sera calculé en prenant en compte le montant global des prix en TTC.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 60

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique : * Sous-critère A : 50 % Pertinence de la méthodologie employée pour mener à bien les missions * Sous-critère B : 50% Adéquation des moyens humains spécifiquement dédiés à l'exécution du marché et pour assurer 4 missions simultanées

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 35

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur environnementale

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 5

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif de Marseille

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Marseille

Informations relatives aux délais de recours : Le requérant peut saisir le tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.
Introduction des recours : Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L. 551-1 et suivants, et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative). - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. - Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative). - Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du code de justice administrative). - Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n° 358994).
Médiation : - Mission de conciliation : le tribunal administratif de Marseille peut exercer une mission de conciliation conformément à l'article L. 211-4 du code de justice administrative.
Téléphone : 04 91 13 48 13. - Pour les différends liés exclusivement à l'exécution du marché : Comité consultatif interrégional de règlement amiable conformément à l'article R. 2197-1 du code de la commande publique : Préfecture de région (place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE CEDEX 06) - Téléphone : 04 84 35 40 00 - Site web : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur>

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Marseille

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix Marseille Provence

Section 6 - Résultats

Valeur maximale des accords-cadres dans cet avis : 260,000 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 260,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : Société du Canal de Provence

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE Société du Canal de Provence

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : Z250131F00

Titre : Missions de Maîtrise d'oeuvre Hors Loi MOP pour des travaux de Génie Civil dans les massifs forestiers du Territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Relance du Lot n°9 : Massifs Chaîne des Côtes - Trévaresse, Les Roques, Collines de Lançon, Quatre Termes, Arbois, Côte Bleue, Les Etangs, Sulauze, Pont de Rhaud.

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 20/03/2025

Date de conclusion du marché : 07/05/2025

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix Marseille Provence

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 5

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal Administratif de Marseille

Numéro d'enregistrement : 17130005600024

Adresse postale : 31 rue Jean-François Leca

Ville : Marseille

Code postal : 13002

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-marseille@juradm.fr

Téléphone : +33491134813

Adresse internet : <http://marseille.tribunal-administratif.fr>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Organisation chargée des procédures de médiation

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Société du Canal de Provence

Taille de l'opérateur économique : Grande

Numéro d'enregistrement : 057 813 131 00026

Ville : Aix en Provence

Code postal : 13182

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Adresse internet : <http://www.canal-de-provence.com>

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Métropole Aix Marseille Provence

Numéro d'enregistrement : 20005480700017

Adresse postale : 58 BD CHARLES LIVON

Ville : MARSEILLE

Code postal : 13007

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Adresse électronique : commande-publique.entreprises@ampmetropole.fr

Téléphone : +33491999900

Adresse internet : <https://ampmetropole.fr/>

Profil de l'acheteur : <https://marchespublics.ampmetropole.fr/entreprise>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui signe le marché

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 1712cdda-b9db-4513-af18-aeb8fb9bebf1 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 13/05/2025 à 15:18

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13/05/2025